



COMPTE RENDU DU CTL du 04 Mars 2020

Rappel ordre du jour :

- 1/ Approbation des PV du 25/11/2019 et 17/12/2019 ;
- 2/ Accueil de proximité de Bologne et Val- de- Meuse ;
- 3/ Questions diverses.

1/ Approbation des PV du 25/11/2019 et 17/12/2019:

PV du 25/11/2019 Solidaires vote pour;
PV du 17/12/2019 Solidaires s'est abstenu (boycott), pour rappel CTL jour de grève nationale.

2/ Accueil de proximité de Bologne et Val- de- Meuse :

2-1/ Présentation :

Dans le cadre du nouveau réseau de proximité, la présence de la DGFIP dans les territoires se manifestera par des structures de plein exercice, par des permanences au sein des maisons de services aux publics (MSAP) ou des futures Espaces France Services (EFS), ou encore au sein d'espaces publics (permanences en mairies ou tout autre lieu mutualisé).

Suite à appel de candidature dans les SIP de Langres et Chaumont, 3 agents de Chaumont et 3 agents de Langres se sont proposés pour participer à l'accueil de proximité (AP) dans les EFS, soit 1 jour par semaine.

L'administration précise que le calibrage des équipes actuelles permettra d'assurer AP dans les EFS de Fayl-Billot et Chalindrey, certainement labellisés avant le 01/01/2021.

Par ailleurs, à compter du 01/01/2021, de nouveaux AP vont ouvrir, il sera alors procédé à un nouvel appel de candidature élargi aux agents SPL.

Nous vous rappelons qu'à terme, les agents ayant répondu à l'appel de candidature pour participer aux AP, dépendront du SIP départemental, cela implique que les agents SPL devront déposer une demande de mutation pour le SIP départemental.

2-2/ Formation :

Mise en place d'une formation pour HELIOS, le 10 mars 2020 sur Langres pour permettre aux agents de gérer les demandes de renseignement et les délais de paiement (*dans un premier temps, complètement du dossier de délai de paiement par l'agent*).

Le formateur est désigné comme « hotline Helios ».

Les chefs de service et leurs adjoints resteront en soutien pour les difficultés métiers.

Solidaires a interpellé l'administration concernant les missions de l'animateur EFS qui doit assurer l'accueil de premier niveau, avec si possible une réponse à l'utilisateur. Il ne faudrait pas que cette personne soit assimilée à un agent de la DGFIP, et à terme qu'elle nous prenne nos missions.

L'administration assure que tout est mis en œuvre afin d'identifier les différents interlocuteurs au sein des EFS. Les animateurs ne disposent pas de nos applications, un accord préalable de l'utilisateur sera nécessaire pour une consultation de son espace particulier. Ainsi le secret professionnel est toujours garanti par l'agent de la DGFIP (**Ouf... nos missions sont donc sauvées...**).

2-3/ Horaires et conditions de travail :

Ouverture au public

Lieu d'implantation	Horaires d'ouverture au public
EFS de Bologne	Le Lundi : de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 18h00 Du Mardi au Vendredi : de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00

Durée et horaires de travail

Lieu d'implantation	Durée et horaires de travail
EFS de Bologne	Le Lundi de 9h à 12h et 13h30 à 16h30

Lieu d'implantation	Horaires d'ouverture au public
EFS de Val-de-Meuse (Montigny-le-Roi)	Le Lundi : de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 17h15 Le Mardi : de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 15h00 Le Mercredi : de 09h00 à 12h00 Le Jeudi : de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 17h15 Le Vendredi : de 09h00 à 12h00

Durée et horaires de travail

Lieu d'implantation	Durée et horaires de travail
EFS de Val-de-Meuse (Montigny-le-Roi)	Le Mardi de 8h-12h et 13h-16h45

L'administration a conscience qu'il pourrait y avoir des problèmes de planning pendant les congés d'été, car les EFS restent ouverts toute l'année. Il est évoqué de remplacer la permanence physique du mois d'août par un accueil sur rendez-vous si nécessaire.

Solidaires remarque que le temps de présence sur l'EFS de Val- de-Meuse est largement supérieur à celui de l'EFS de Bologne. Cela résulte d'un problème de communication entre chef de service, agents et direction. En conséquence, les horaires de présence sur Val- de Meuse vont être redéfinis prochainement.

L'absence du bureau le jour de permanence sera matérialisée dans SIRHUIS par le motif : « Mission ».

Dans le cadre de son déplacement jusqu'au site de l'accueil de proximité, l'agent bénéficiera du régime « Mission » avec prise en charge de ses frais de déplacement et de restauration selon les règles en vigueur.

2-4/ Matériel :

L'agent en charge de l'accueil de proximité disposera d'un bureau de réception avec tout le mobilier nécessaire.

Il sera doté d'un PC portable, d'un smartphone connecté à l'application messagerie TCHAP, pour dialoguer en direct avec l'AT, et d'une imprimante/scanner.

Toutefois, une connexion au miopeur de l'EFS est à l'étude.

Le PC portable viendra se substituer au poste fixe de l'agent.

2-5/ Déploiement :

Les prérequis sont le matériel et la formation effective. L'administration envisage une mise en place **début Avril.**

Solidaires demande si il est envisagé un outil de suivi spécifique, afin de mesurer la pertinence de la présence des agents DGFIP dans les EFS.

L'administration réfléchit à la création de cet outil, en nous précisant que dans tous les cas la DGFIP restera présente dans les EFS jusqu'en 2026.

Vote : OS CONTRE.

3/ Questions diverses.

-Le comptable des trésoreries de Chalindrey, Bourbonne- Les- Bains sera le comptable du SGC de Langres.

-Le responsable par intérim de la trésorerie de Prauthoy sera le conseiller aux décideurs locaux de la Communauté de communes d' Auberive Vingeanne Montsaigeonnais.

-La campagne de recrutement des travailleurs en situation de handicap est terminée, 2 personnes sont proposées à la Centrale dans les catégories A et B.

-La campagne de recrutement service civique est terminée. La Haute-Marne accueillera 2 volontaires pour les SIP de Chaumont et de Saint-Dizier pour la période du 5 mars au 4 septembre 2020.

Le CTL s'est achevé suite à ce dernier point à 10h00.